

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : B1305/2015 (corr. M. O. Bouchenak)
N/Réf. : AVL/JMB/BXL-2.2531/s.585
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Borgval, 7.
Changement d'utilisation d'un café en un restaurant et couverture de la cour (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme – avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 7 mars 2016, reçue le 9 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 30 mars 2016.

La demande concerne un immeuble de rapport avec un rez-de-chaussée commercial (horeca de 1932 à 2000) dont la parcelle jouxte la zone de protection du cinéma Pathé-Palace sis boulevard Anspach 85. L'immeuble fait partie d'un ensemble constitué de plusieurs magasins construits en 1881 en style éclectique à prédominance néo-classique. Il figure à l'Inventaire du Patrimoine monumental de Bruxelles (Anspach, 93 / Borgval, 1-7).

La demande vise à installer une nouvelle enseigne et deux spots d'éclairage sur la façade avant, un nouveau sanitaire au rez-de-chaussée, une cuisine et une réserve en sous-sol, une nouvelle hotte dans la cour arrière existante ainsi qu'une nouvelle ventilation hygiénique. Elle porte également sur la couverture de la cour arrière : les photos d'archives mentionnent l'existence d'une petite cour dans l'immeuble, tandis que la parcelle est totalement construite dans la situation de fait.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions n'auraient pas d'impact sur le bien classé, ni sur le bien en question. la CRMS insiste pour que le RRU soit strictement respecté.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : D.M.S. : Mme Valcke ; D.U. : Mme Annegarn ; M. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Van Ro (par mail).